

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



RAPPORT DÉFINITIF

**PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP**

JUILLET 2025

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



5^e RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023
(RGPH-5, 2023)

(Décret N° 2021-1198 du 20 Septembre 2021)

ANALYSES THEMATIQUES DES RESULTATS

RAPPORT DEFINITIF

CHAPITRE XI : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Juillet 2025

Directeur général, Directeur de publication :		Dr. Abdou DIOUF
	Directeur général adjoint	Dr. Momath CISSE
	Directeur des Statistiques démographiques et sociales	Atoumane FALL
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales		Mamadou Ngalgou KANE
	Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion	Oumar FALL
	Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines	Hawa SAMBA
Directeur p.i. de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation		Fodé DIEME
	Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)	Idrissa DIAGNE
	Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
	Directeur à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
	Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023	Jean Pierre Diamane BAHOU

Coordination technique nationale

Dr. Abdou DIOUF	Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordonnateur technique national du RGPH-5, 2023
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique du CTCE
Atoumane FALL	Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité
Ndeye Lala TRAVARE	Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP	Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain
Dr. Bourama MANE	Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données
Awa DIOP	Chef section sensibilisation et communication
Aliou SEYE	Chef section ressources humaines
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Chef section coordination des activités régionales
Babacar SEYE	Chef section finances et comptabilité
Penda AMAR	Chef section administration et logistique
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Chef de section documentation, diffusion et archivage
Moussa NDOYE	Chef section contrôle de gestion
Fatou DIOUF	Chef section marché
El Hadji Amara DOUMBOUYA	Chef section audit interne
Seydou DIENG	Chef section régie d'avances

Comité de lecture et de validation

Dr. Abdou DIOUF	Direction technique
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordination technique
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique
Mbaye FAYE	Membre
Dr. El Hadji Oumar SENHOR	Membre
Macoumba DIOUF	Membre
Alain François DIATTA	Membre
Awa DIOP	Membre
Ndeye Lala TRAVARE	Membre
Papa Mabeye DIOP	Membre
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Membre
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Membre
Fodé DIEDHIOU	Membre

Rédacteurs du chapitre

Samba DIOP	Statisticien
Maguette SARR	Démographe
Mbène LO	Statisticienne

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
LISTE DES GRAPHIQUES.....	IX
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	X
PRINCIPAUX INDICATEURS.....	XI
INTRODUCTION	13
XI.1. DEFINITION CONCEPTUELLE, MESURE DU HANDICAP ET QUALITE DES DONNEES..	15
XI.1.1. Définition conceptuelle du handicap.....	15
XI.1.2. Définition de la prévalence.....	16
XI.1.3. Mesure du handicap.....	17
XI.1.4. Evaluation de la qualité des données.....	17
XI.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION VIVANT AVEC UN HANDICAP.....	18
XI.2.1. Volume et structure par âge et par sexe des types de handicap.....	18
XI.2.2. Rapport de masculinité et pyramide des âges des personnes vivant avec un handicap.....	24
XI.3. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP.....	25
XI.3.1. Situation matrimoniale des personnes vivant avec un handicap.....	25
XI.3.2. Prévalence des types de handicap par situation matrimoniale.....	26
XI.3.3. Typologie des ménages ayant une personne vivant avec un handicap.....	27
XI.3.4. Prévalence des types de handicap par typologie des menages.....	27
XI.4. CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP.....	28
XI.4.1. Fréquentation scolaire des personnes vivant avec un handicap.....	28
XI.4.2. Prévalence des types de handicap par statut de fréquentation scolaire.....	28
XI.4.3. alphabétisation des personnes vivant avec un handicap.....	29
XI.4.4. Prévalence des types de handicap par statut d'alphabétisation.....	29
XI.4.5. Niveau d'instruction des personnes vivant avec un handicap.....	30
XI.4.6. Prévalence des types de handicap par niveau d'instruction	30
XI.4.7. Formation professionnelle des personnes vivant avec un handicap.....	31
XI.4.8. Prévalence des types de handicap par formation professionnelle.....	31
XI.4.9. Situation par rapport à l'occupation des personnes vivant avec un handicap	32
XI.4.10. Prévalence des types de handicap par situation par rapport à l'occupation.....	32
XI.4.11. Situation dans l'occupation principale des personnes vivant avec un handicap...33	
XI.4.12. Prévalence des types de handicap par situation dans l'occupation principale.....	34
XI.4.13. Branche d'activités des personnes vivant avec un handicap.....	34
XI.4.14. Prévalence des types de handicap par branche d'activités.....	36
XI.4.15. Profession des personnes vivant avec un handicap.....	37
XI.4.16. Prévalence des types de handicap par profession.....	38
XI.4.17. Statut socioéconomique des ménages ayant une personne en situation de handicap...39	
XI.4.18. Prévalence des types de handicap par statut socioéconomique du ménage.....	39
XI.5. PREVALENCE DU HANDICAP SELON LA NATIONALITE.....	40
CONCLUSION.	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau XI-1 : Examen de la qualité des variables à travaux les taux de non-réponse.....	18
Tableau XI-2 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficulté selon le groupe d'âge....	19
Tableau XI-3 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficulté selon le sexe.....	20
Tableau XI-4 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficultés selon le milieu de résidence.....	21
Tableau XI-5 : Prévalence du handicap (%) par région selon les types de handicap.....	24
Tableau XI-6 : Prévalence (%) du handicap par état matrimonial selon le sexe	26
Tableau XI-7 : Prévalence (%) du handicap par état matrimonial selon les types de handicap.....	26
Tableau XI-8 : Répartition (%) de la prévalence du handicap par typologie des ménages selon le sexe.....	27
Tableau XI-9 : Répartition (%) de la prévalence du handicap par typologie des ménages selon les types de handicap...27	
Tableau XI-10 : Prévalence (%) du handicap par statut de fréquentation scolaire selon les types de handicap.....	28
Tableau XI-11 : Prévalence (%) du handicap par statut d'alphabétisation selon les types de handicap.....	29
Tableau XI-12 : Prévalence (%) du handicap par niveau d'instruction selon le sexe	30
Tableau XI-13 : Prévalence (%) du handicap par niveau d'instruction selon les types de handicap.....	30
Tableau XI-14 : Prévalence du handicap (%) par type de formation professionnelle selon le sexe	31
Tableau XI-15 : Prévalence du handicap (%) par nature de formation professionnelle selon les types de handicap.....	32
Tableau XI-16 : Prévalence (%) du handicap par situation par rapport à l'occupation selon le sexe	32
Tableau XI-17 : Prévalence du handicap (%) par situation par rapport à l'occupation selon les types de handicap.....	33
Tableau XI-18 : Prévalence du handicap (%) par situation dans l'occupation principale selon le sexe.....	34
Tableau XI-19 : Prévalence (%) du handicap par situation dans l'occupation principale selon les types de handicap.....	34
Tableau XI-20 : Prévalence (%) du handicap par branche d'activités selon le sexe.....	35
Tableau XI-21 : Prévalence (%) du handicap par branche d'activités selon les types de handicap.....	36
Tableau XI-22 : Prévalence (%) du handicap par profession selon le sexe.....	37
Tableau XI-23 : Prévalence (%) du handicap par profession selon les types de handicap.....	38
Tableau XI-24 : Prévalence (%) du handicap par statut socioéconomique du ménage selon le sexe	39
Tableau XI-25 : Prévalence (%) du handicap par statut socioéconomique du ménage selon les types de handicap.....	39

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique XI-1 : Prévalence du handicap par milieu de résidence selon le sexe.....	21
Graphique XI2 : Prévalence (%) du handicap par région selon le sexe.....	23
Graphique XI3 : Rapport de masculinité des personnes en situation de handicap par groupes d'âges.....	24
Graphique XI4 : Pyramide des âges des personnes vivant avec un handicap	25
Graphique XI-5 : Prévalence (%) du handicap par sexe selon la fréquentation scolaire	28
Graphique XI-6 : Prévalence (%) du handicap par sexe selon le niveau d'alphabétisation	29
Graphique XI-7 : Prévalence du handicap par sexe selon la nationalité	40

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2023, le taux de prévalence du handicap est évalué à 7,3% au niveau national. Il a connu une légère hausse par rapport à 2013, année durant laquelle il s'établissait à 5,9%. Sa répartition par grands groupes d'âge indique que les problèmes de vision (2,8%) et de mobilité (2,5%) au premier degré sont les types de handicap les plus fréquents, notamment pour les 65 ans et plus, chez qui ils sont plus accentués, puisqu'ils se situent respectivement à 17,7% et 14,4%.

De plus, la répartition par sexe laisse apparaître que le handicap est plus présent chez les femmes (7,8%) que chez les hommes (6,7%) avec un rapport de masculinité de 87%, soit 87 hommes pour 100 femmes vivant en situation de handicap. La répartition selon le milieu de résidence montre que le taux de prévalence du handicap est quasi identique pour les deux milieux (7,3% pour le milieu rural contre 7,3% pour le milieu urbain).

Au niveau régional, Ziguinchor (9,8%) et Saint-Louis (9,7%) enregistrent les taux de prévalence les plus élevés. En revanche, les régions de Kédougou (5,9%) et Tambacounda (6,0%) affichent les prévalences de handicap les plus faibles.

Il ressort également des résultats que les difficultés à voir et à marcher constituent les types de handicap les plus répandus au niveau national et quels que soient le groupe d'âge, le sexe, le milieu de résidence et la région, notamment pour le premier degré de handicap (oui, quelques difficultés). A l'opposé, les difficultés à entendre (1,6%), à prendre soin de soi-même (1,6%) et à communiquer (1,2%) sont moins répandues au sein de la population.

L'analyse des types de handicap qui affectent plus les personnes vivant avec un handicap montre que les prévalences relatives aux difficultés à voir et à marcher varient en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques.

PRINCIPAUX INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Niveau de l'indicateur		
	Urbain	Rural	National
Personnes en situation de handicap			
Prévalence totale du handicap (%) (1 an et +)	7,26	7,31	7,3
Homme	6,63	7,00	6,80
Femme	7,88	7,61	7,76
Moins de 15 ans	3,00	3,47	3,24
15-24 ans	4,40	4,88	4,62
25-34 ans	4,90	5,92	5,31
35-64 ans	12,03	13,80	12,73
65 ans et plus	36,58	36,27	36,44
Prévalence (%) du handicap visuel (1 an et +)	4,16	3,51	3,87
Homme	3,85	3,42	3,65
Femme	4,46	3,61	4,08
Moins de 15 ans	1,47	1,48	1,47
15-24 ans	2,16	1,82	2,01
25-34 ans	2,34	2,19	2,28
35-64 ans	7,21	6,87	7,08
65 ans et plus	24,81	23,63	24,30
Prévalence (%) du handicap auditif (1 an et +)	1,36	1,96	1,63
Homme	1,24	1,86	1,53
Femme	1,47	2,06	1,74
Moins de 15 ans	0,74	1,14	0,95
15-24 ans	0,80	1,26	1,00
25-34 ans	0,86	1,44	1,09
35-64 ans	1,63	2,92	2,14
65 ans et plus	9,52	12,14	10,64
Prévalence (%) du handicap lié à la mobilité (5 ans et +)	3,3	4,2	3,7
Homme	2,8	3,8	3,2
Femme	3,9	4,6	4,2
Moins de 15 ans	1,3	1,8	1,6
15-24 ans	1,47	2,18	1,78
25-34 ans	1,79	2,81	2,19
35-64 ans	5,01	7,34	5,93
65 ans et plus	21,07	22,92	21,86
Prévalence (%) du handicap cognitif (5 ans et +)	1,4	2,0	1,7
Homme	1,3	1,9	1,6
Femme	1,5	2,1	1,7
Moins de 15 ans	0,9	1,3	1,1
15-24 ans	0,91	1,43	1,14
25-34 ans	0,96	1,58	1,21
35-64 ans	1,53	2,64	1,97
65 ans et plus	7,59	9,07	8,22
Prévalence (%) du handicap lié à l'autonomie (5 ans et +)	1,3	1,9	1,6

Intitulé de l'indicateur	Niveau de l'indicateur		
Homme	1,2	1,9	1,5
Femme	1,4	2,0	1,6
Moins de 15 ans	0,9	1,3	1,1
15-24 ans	0,84	1,35	1,07
25-34 ans	0,88	1,43	1,10
35-64 ans	1,31	2,13	1,64
65 ans et plus	6,88	8,08	7,39
Prévalence (%) du handicap lié aux difficultés à communiquer (5 ans et +)	1,0	1,5	1,3
Homme	1,0	1,5	1,3
Femme	1,0	1,5	1,2
Moins de 15 ans	0,9	1,3	1,1
15-24 ans	0,83	1,31	1,04
25-34 ans	0,83	1,31	1,02
35-64 ans	1,03	1,65	1,28
65 ans et plus	3,71	4,61	4,10

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

INTRODUCTION

La Convention relative aux droits des personnes handicapées ouverte à la signature le 30 mars 2007, puis entérinée le 3 mai 2008, représente une profonde mutation dans la manière dont les personnes handicapées sont considérées au sein de la société. En effet, son entrée en vigueur a permis de passer d'un point de vue médical ou caritatif à une approche fondée sur les droits qui donnent aux personnes handicapées un accès aux décisions qui les concernent et une possibilité d'y prendre part et de pouvoir tenter d'obtenir réparation en cas de violation de leurs droits.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'adoption des six (6) questions Washington Group qui, en plus de concourir à la levée des limites de l'approche médicale conformément aux orientations de la convention, permettent d'obtenir des données comparables et nécessaires pour répondre aux besoins en informations en rapport avec les agendas nationaux et internationaux, à l'image du dispositif national de mesure du handicap et des Objectifs de Développement durable (ODD). En effet, les Objectifs de Développement durable (ODD) incluent le handicap dans les priorités, notamment pour les questions relatives à l'éducation, l'emploi, l'inclusion sociale, économique et politique, ainsi que le développement des villes sécuritaires et accessibles.

Par ailleurs, pour une prise en compte efficiente des personnes vivant avec un handicap, l'Etat du Sénégal a tenu, à la date du 30 octobre 2001, un conseil interministériel qui avait recommandé l'élaboration d'une loi d'orientation sociale devant servir de cadre à une politique publique en faveur de cette couche de la population particulièrement vulnérable. En ce sens, la loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées a été promulguée.

L'élaboration d'une telle loi a fait l'objet de très fortes revendications de la part des associations regroupant des personnes handicapées et des institutions qui s'investissent dans la défense et la promotion de leurs droits. Cette loi apporte donc une réponse à cette demande sociale et s'articule autour de trois (3) axes majeurs à savoir : la réadaptation, la mobilisation de ressources et l'encadrement.

De façon plus détaillée, elle aborde les points suivants :

- ✓ la lutte contre la discrimination et la garantie de l'égalité des chances ;
- ✓ la garantie par l'Etat des soins médicaux nécessaires à la santé physique et mentale ;
- ✓ l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi ;
- ✓ l'accessibilité, l'habitat, le cadre de vie, le transport, la communication et l'accès à la terre ;
- ✓ le droit aux sports et aux loisirs, l'art et la culture ;
- ✓ l'organisation des personnes handicapées ;
- ✓ les dispositions diverses et finales ;
- ✓ l'accès à la carte d'égalité des chances ;
- ✓ la célébration chaque année au Sénégal de la semaine des personnes handicapées au mois de décembre.

L'objectif de ce chapitre est d'analyser à la lumière des données fournies par le 5^e Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), la situation socio-démographique et socio-économique des personnes vivant avec un handicap. Il convient de noter que la mesure du handicap reste difficile. En effet, la Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé (ICF, selon l'acronyme anglais) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

stipule que le fait de demander « avez-vous un handicap », ne suffit pas à l'identifier car selon l'ICF ce type de question donne lieu à des interprétations différentes selon les cultures et rend difficile la comparaison des niveaux de handicap entre les pays. Ainsi, par soucis de comparaison des indicateurs, dans le cadre de ce recensement, la méthodologie qui est adoptée est celle définie par le Washington Groupe et qui est conforme aux exigences de l'ICF. Par conséquent, il s'agit d'évaluer le handicap à travers des questions portant sur six (6) domaines fonctionnels : la vue, l'audition, la marche, la mémoire, l'autonomie et la communication.

Ainsi, le statut de personne en situation de handicap est déterminé si l'interviewé donne comme réponse « oui, quelques difficultés » ou « oui, beaucoup de difficultés » ou « pas du tout capable de le faire », à l'une des questions portant sur les six (6) domaines fonctionnels. Les résultats obtenus permettent d'avoir une mesure du handicap, d'appréhender le niveau du phénomène et de décrire les caractéristiques des personnes vivant en situation de handicap.

Dans ce chapitre le handicap est analysé à travers cinq (5) parties. La première partie traite du cadre conceptuel et de la méthodologie de mesure du handicap, la deuxième partie porte sur l'analyse de la situation du handicap, la troisième et la quatrième partie reviennent respectivement sur les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des personnes vivant avec un handicap et la dernière examine le handicap selon la nationalité.

XI.1. DEFINITION CONCEPTUELLE, MESURE DU HANDICAP ET QUALITE DES DONNEES

Cette partie donne une vue d'ensemble du concept de handicap dans le RGPH-5. Il s'agit précisément de définir le concept de handicap, de mettre en évidence la méthodologie de mesure du handicap et d'examiner la qualité des différentes variables utilisées pour analyser le phénomène.

XI.1.1. Définition conceptuelle du handicap

De façon générale, le handicap est une limitation de l'activité ou de la participation sociale résultant d'une altération fonctionnelle, physique, mentale, cognitive ou sensorielle. Plus spécifiquement, les personnes vivant avec un handicap sont par définition celles qui risquent, plus que l'ensemble de la population, de se heurter à des limites dans l'exécution de certaines tâches ou la participation à des activités relatives à certaines fonctions. Autrement dit, une personne handicapée est définie comme tout individu qui présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec diverses barrières peut porter atteinte à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité.

Dans le cadre de ce recensement, la méthodologie adoptée pour l'évaluation des personnes vivant avec un handicap est identique à celle du recensement de 2013. En effet, il a été utilisé une série de questions développées par le Washington Group¹ qui permettent d'identifier les personnes à risque au sein de la population générale. Ces questions ont porté sur six domaines fonctionnels ou des actions de base : voir, entendre, marcher, avoir la faculté cognitive, prendre soin de soi et communiquer.

L'échelle de gravité s'utilise dans les catégories de réponse, afin de cerner l'éventail complet des domaines fonctionnels allant de la forme bénigne à la forme la plus sévère, à travers les trois (3) modalités de réponse que : « **oui, quelques difficultés** », « **oui, beaucoup de difficultés** » et « **pas du tout capable de le faire** ». La méthodologie employée pour les questions destinées à mesurer le handicap est conforme à la recommandation des Nations Unies (CES-20102) concernant la prise en charge des questions sur le handicap dans les recensements généraux de la population. En effet, le Washington Group a proposé une série de questions qui permettent d'aboutir à des données comparables au niveau international. Elles portent sur les difficultés qu'une personne peut avoir pour accomplir certaines tâches en raison d'un problème de santé. Ces questions qui permettent d'identifier les personnes à risque au sein de la population générale sont libellées comme suit :

- Avez-vous des difficultés à voir, même si vous portez des lunettes ?
- Avez-vous des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
- Avez-vous des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
- Avez-vous du mal à vous souvenir ou à vous concentrer ?
- Avez-vous des difficultés à prendre soin de vous-même ?
- En utilisant votre langue habituelle, avez-vous des difficultés à communiquer ?

Chaque question comporte quatre modalités de réponse : (0) Non, pas de difficultés, (1) Oui, quelques difficultés, (2) Oui, beaucoup de difficultés et (3) Pas du tout capable de faire. Les questions relatives au handicap concernent les personnes âgées d'au moins un an. Cependant, dans les analyses, l'âge des individus cibles concernés par les types de handicap a été revu

¹ Understanding and Interpreting Disability as Measured using the WG Short Set of Questions. Traduit par Handicap International – Programme Sénégal / Cap-Vert, 2011.

² Conference of European Statisticians 2010

pour des raisons de pertinence et dans un souci de contextualisation des indicateurs. Ainsi, pour les directives d'analyse, il a été retenu ce qui suit :

- **Difficultés à prendre soin de soi (autonomie)**

Tous les enfants de moins de 10 ans ayant des difficultés à prendre soin d'eux-mêmes ont été reversés parmi ceux n'ayant aucune difficulté.

- **Difficultés à communiquer (communication)**

Tous les enfants de moins de 5 ans ayant des difficultés à communiquer ont été reversés parmi ceux n'ayant aucune difficulté.

- **Difficultés à se souvenir ou à se concentrer (mémoire)**

Tous les enfants de moins de 5 ans ayant des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ont été reversés parmi ceux n'ayant aucune difficulté.

- **Difficultés à marcher (mobilité)**

Tous les enfants de moins de 5 ans ayant des difficultés à marcher ont été reversés parmi ceux n'ayant aucune difficulté.

XI.1.2. Définition de la prévalence

La prévalence est une mesure de la fréquence de l'état « *être malade* » ou, plus généralement, « *présenter une caractéristique particulière* », à un moment donné. La prévalence est une mesure de la maladie. Elle est une mesure transversale qui fournit une information sur la situation au moment de la mesure. Il y a deux mesures de la prévalence :

- ◆ la prévalence instantanée ;
- ◆ la prévalence de période.

La prévalence d'une maladie à un moment donné (P_t) est égale au nombre de sujets malades (« cas ») à ce moment (C_t) divisé par la population étudiée à ce moment (N_t).

$$P_t = C_t / N_t$$

La prévalence est donc une *proportion*, bien que dans le langage courant on parle de « taux » de prévalence. En tant que proportion, la prévalence n'a pas d'*unité*, mais habituellement elle est exprimée en multipliant la proportion observée par une unité de taille (**par 100, par 1000, par 100000...**) selon le cas. Cette façon de faire évite la manipulation de décimales et concrétise la valeur du rapport calculé.

Le numérateur de cette proportion comprend tous les sujets qui présentent la caractéristique étudiée au moment de la mesure. La définition du numérateur requiert l'usage de critères uniformes pour définir les cas et un contrôle des erreurs d'observations.

Le dénominateur comprend tous les sujets qui forment la population étudiée, c'est-à-dire les malades et les non malades. La définition du dénominateur nécessite un dénombrement précis de la population. N_t est donc la somme des C_t et des non- C_t au temps t.

Méthodologie

Pour déterminer l'effectif du groupe « personnes en situation de handicap », il est considéré qu'une personne est en situation de handicap si elle déclare avoir l'une des difficultés liées aux domaines fonctionnels suivantes : faculté visuelle, faculté auditive, mobilité, mémoire, autonomie et communication. Ainsi, la variable « *est en situation de handicap* » est définie comme suit :

$$\text{est en situation de handicap} = \begin{cases} 0 & \text{si la personne n'a aucune difficulté} \\ 1 & \text{sinon, est en situation de handicap} \end{cases}$$

Il est important de noter que chaque personne est comptée une seule fois, même si elle est atteinte de plusieurs types de handicap.

XI.1.3. Mesure du handicap

Il s'agit de définir les indicateurs utilisés pour mesurer le handicap, notamment :

- **prévalence du handicap** : proportion de personnes ayant répondu « oui, quelques difficultés » ou « oui, beaucoup de difficultés » ou « pas du tout capable de le faire » dans l'un des six domaines définis par le Washington Group dans une population cible ;
- **prévalence du handicap visuel** : proportion de personnes ayant des difficultés à voir, même si elles portent des lunettes dans une population cible ;
- **prévalence du handicap auditif** : proportion de personnes ayant des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive dans une population cible ;
- **prévalence du handicap lié à la mobilité** : proportion de personnes présentant des limitations significatives dans leur capacité à se déplacer ou à se mouvoir, par exemple marcher ou monter des escaliers, dans une population cible ;
- **prévalence du handicap cognitif** : proportion de personnes présentant des limitations cognitives significatives c'est-à-dire qui ont du mal à se souvenir ou à se concentrer dans une population cible ;
- **prévalence du handicap lié à l'autonomie** : proportion de personnes qui, en raison de leur handicap, nécessitent une assistance ou une prise en charge continue dans les activités quotidiennes et les soins personnels par exemple des activités comme se laver dans une population cible ;
- **prévalence du handicap lié à la communication** : proportion de personnes ayant des difficultés significatives à communiquer par exemple à comprendre ou à se faire comprendre par les autres dans une population cible.

XI.1.4. Evaluation de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données consiste en une appréciation des variables d'analyse par rapport aux questions posées lors du dénombrement en fonction des taux de non-réponse) y afférents. Les taux de non réponse des variables retenues pour l'étude permettent de déceler les erreurs éventuelles qui peuvent entacher la fiabilité des résultats issus des analyses. En effet, un taux de non réponse supérieur à 10%, affecte sensiblement la précision des indicateurs, Ainsi, pour qu'une variable soit retenue, il faut que son taux de non-réponse soit relativement faible (c'est-à-dire inférieur à 10%).

La proportion de non-réponse permet de mesurer la couverture statistique des variables considérées et d'apprécier le degré de compréhension des questions, aussi bien par les agents recenseurs que par la population, notamment pour les variables suivantes : difficultés à voir, même s'il porte des lunettes, difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive, difficultés à marcher ou à monter des marches, du mal à se souvenir ou à se concentrer, difficultés (en prenant soin de lui-même) à effectuer des activités comme se laver, difficultés à communiquer, (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres).

Pour ce faire, un tri-à-plat de toutes ces variables d'analyse est réalisé et si la compréhension de ces acteurs susmentionnés est bonne, une faible proportion de non déclarés sur ces variables est enregistrée. Ainsi, le tableau ci-dessous rend compte des taux de non-réponse pour chacune des variables d'analyse utilisées dans ce rapport. Il ressort de l'évaluation de leur complétude que toutes les variables sont bien couvertes. En effet, toutes les cibles et catégories concernées ont répondu aux questions. Par conséquent, il n'existe pas de valeurs manquantes pour l'ensemble des variables d'analyse du handicap.

Tableau XI-1 : Examen de la qualité des variables à travaux les taux de non-réponse

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	(a) Cas valides	(b) Cas manquants	(c) Taux de valeurs manquantes (%)
1.	Faculté visuelle	B21	17 238 471	0	0%
2.	Faculté auditive	B22	17 238 471	0	0%
3.	Mobilité	B23	15 453 134	0	0%
3.	Mémoire	B24	15 453 134	0	0%
3.	Autonomie	B25	13 108 118	0	0%
4.	Communication	B26	15 453 134	0	0%

ANSD. RGPH-5, 2023

NB : Le taux de systèmes manquants est calculé par : $c = [b/(a+b)] * 100$

XI.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION VIVANT AVEC UN HANDICAP

XI.2.1. Volume et structure par âge et par sexe des types de handicap

XI.2.1.1. Prévalence des types de handicap au niveau national

En 2023, la prévalence du handicap au niveau de la population sénégalaise âgée d'un an et plus est de 7,3%. Selon le sexe, cette prévalence est légèrement plus élevée chez les femmes (7,8%) que chez les hommes (6,8%).

XI.2.1.2. Prévalence du handicap par domaine fonctionnel et structure par âge et par sexe

Il ressort du **Tableau XI2** que la prévalence globale des personnes ayant des difficultés visuelles (3,9%) et celle des personnes qui ont des problèmes de mobilité (3,7%) sont plus élevés au niveau national. Cette situation est valable quelle que soit la tranche d'âge considérée. Toutefois, les difficultés relatives à la vision et à la mobilité sont plus accentuées parmi les personnes âgées de 65 ans et plus avec des prévalences qui s'élèvent respectivement à 24,3% et 21,9% pour ces deux types de handicap. Par ailleurs, en tenant compte du degré de handicap et quel que soit le groupe d'âge, les prévalences les plus élevées sont observées au niveau de l'échelle de gravité du premier degré de handicap qui correspond à la présence de quelques difficultés.

Tableau XI-2 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficulté selon le groupe d'âge

Domaines fonctionnels	Non, pas de difficultés		Oui, quelques difficultés		Oui, beaucoup de difficultés		Pas du tout capable de la faire		Prévalence totale		Effectif population cible
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Moins de 15 ans											
Faculté visuelle (1 an et +)	6 300 759	98,5	57 150	0,9	15 412	0,2	21 683	0,3	94 245	1,5	6 395 004
Faculté auditive (1 an et +)	6 334 452	99,1	29 200	0,5	9 198	0,1	22 154	0,3	60 552	0,9	6 395 004
Mobilité (5 ans et +)	4 536 025	98,4	45 278	1,0	10 176	0,2	18 188	0,4	73 643	1,6	4 609 667
Mémoire (5 ans et +)	4 558 594	98,9	26 475	0,6	7 526	0,2	17 073	0,4	51 074	1,1	4 609 667
Autonomie (10 ans et +)	2 239 885	98,9	11 743	0,5	3 930	0,2	9 094	0,4	24 767	1,1	2 264 651
Communication (5 ans et +)	4 559 084	98,9	23 761	0,5	6 135	0,1	20 687	0,4	50 583	1,1	4 609 667
15-24 ans											
Faculté visuelle (1 an et +)	3 695 090	98,0	51 465	1,4	12 186	0,3	12 184	0,3	75 835	2,0	3 770 925
Faculté auditive (1 an et +)	3 733 139	99,0	19 277	0,5	5 948	0,2	12 561	0,3	37 786	1,0	3 770 925
Mobilité (5 ans et +)	3 703 658	98,2	42 552	1,1	10 476	0,3	14 239	0,4	67 267	1,8	3 770 925
Mémoire (5 ans et +)	3 728 078	98,9	23 053	0,6	6 609	0,2	13 184	0,3	42 847	1,1	3 770 925
Autonomie (10 ans et +)	3 730 760	98,9	19 516	0,5	6 409	0,2	14 239	0,4	40 165	1,1	3 770 925
Communication (5 ans et +)	3 731 759	99,0	18 770	0,5	4 825	0,1	15 570	0,4	39 166	1,0	3 770 925
25-34 ans											
Faculté visuelle (1 an et +)	2 494 049	97,7	41 451	1,6	8 453	0,3	8 226	0,3	58 131	2,3	2 552 180
Faculté auditive (1 an et +)	2 524 375	98,9	15 005	0,6	4 337	0,2	8 463	0,3	27 805	1,1	2 552 180
Mobilité (5 ans et +)	2 496 175	97,8	36 601	1,4	9 681	0,4	9 722	0,4	56 004	2,2	2 552 180
Mémoire (5 ans et +)	2 521 260	98,8	17 109	0,7	4 940	0,2	8 871	0,3	30 920	1,2	2 552 180
Autonomie (10 ans et +)	2 524 099	98,9	14 296	0,6	4 400	0,2	9 385	0,4	28 080	1,1	2 552 180
Communication (5 ans et +)	2 526 126	99,0	12 883	0,5	2 945	0,1	10 226	0,4	26 053	1,0	2 552 180
35-64 ans											
Faculté visuelle (1 an et +)	3 561 049	92,9	213 207	5,6	43 870	1,1	14 248	0,4	271 325	7,1	3 832 374
Faculté auditive (1 an et +)	3 750 306	97,9	56 224	1,5	12 528	0,3	13 315	0,3	82 067	2,1	3 832 374
Mobilité (5 ans et +)	3 605 246	94,1	160 177	4,2	49 668	1,3	17 283	0,5	227 128	5,9	3 832 374
Mémoire (5 ans et +)	3 756 886	98,0	49 833	1,3	11 847	0,3	13 807	0,4	75 487	2,0	3 832 374
Autonomie (10 ans et +)	3 769 693	98,4	37 015	1,0	10 683	0,3	14 983	0,4	62 680	1,6	3 832 374
Communication (5 ans et +)	3 783 403	98,7	27 631	0,7	5 688	0,1	15 651	0,4	48 970	1,3	3 832 374
65 ans ou plus											
Faculté visuelle (1 an et +)	520 783	75,7	121 528	17,7	38 423	5,6	7 254	1,1	167 205	24,3	687 989
Faculté auditive (1 an et +)	614 813	89,4	55 234	8,0	14 423	2,1	3 518	0,5	73 176	10,6	687 989
Mobilité (5 ans et +)	537 577	78,1	99 228	14,4	42 685	6,2	8 498	1,2	150 411	21,9	687 989
Mémoire (5 ans et +)	631 415	91,8	42 268	6,1	10 538	1,5	3 767	0,5	56 574	8,2	687 989
Autonomie (10 ans et +)	637 141	92,6	33 708	4,9	10 786	1,6	6 353	0,9	50 848	7,4	687 989
Communication (5 ans et +)	659 806	95,9	19 579	2,8	4 678	0,7	3 926	0,6	28 183	4,1	687 989
Total											
Faculté visuelle (1 an et +)	16 571 730	96,1	484 802	2,8	118 344	0,7	63 595	0,4	666 741	3,9	17 238 471
Faculté auditive (1 an et +)	16 957 085	98,4	174 941	1,0	46 435	0,3	60 011	0,3	281 386	1,6	17 238 471
Mobilité (5 ans et +)	14 878 681	96,3	383 836	2,5	122 687	0,8	67 930	0,4	574 453	3,7	15 453 134
Mémoire (5 ans et +)	15 196 232	98,3	158 739	1,0	41 460	0,3	56 703	0,4	256 902	1,7	15 453 134
Autonomie (10 ans et +)	12 901 578	98,4	116 278	0,9	36 209	0,3	54 053	0,4	206 540	1,6	13 108 118
Communication (5 ans et +)	15 260 179	98,8	102 624	0,7	24 271	0,2	66 060	0,4	192 955	1,2	15 453 134

ANSD. RGPH-5, 2023

La répartition par sexe des prévalences montre que les difficultés à voir (3,9%) et à marcher (3,7%) sont les types de handicap les plus répandus, quel que soit le sexe. En effet, ces prévalences représentent respectivement 3,7%, et 3,2% chez les hommes, contre 4,1% et 4,2% pour les femmes. Par ailleurs, les hommes qui ont des difficultés à entendre représentent 1,5%, à communiquer 1,3%, à se souvenir ou à se concentrer 1,6% et à prendre soin de soi 1,5%. Tandis que les proportions des femmes qui éprouvent des difficultés à entendre, à communiquer, à se concentrer et à prendre soin de soi, ne dépassent pas 1,8% pour chaque domaine fonctionnel.

L'analyse des prévalences selon le niveau de gravité fait ressortir une prédominance du premier degré de handicap « **oui, quelques difficultés** », toujours pour les problèmes de vision et de mobilité et indépendamment du sexe.

Tableau XI-3 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficulté selon le sexe

Domaines fonctionnels	Non, pas de difficultés		Oui, quelques difficultés		Oui, beaucoup de difficultés		Pas du tout capable de la faire		Prévalence totale		Effectif population cible
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
HOMME											
Faculté visuelle (1 an et +)	8 254 651	96,3	225 081	2,6	55 403	0,6	32 394	0,4	312 879	3,7	8 567 529
Faculté auditive (1 an et +)	8 436 684	98,5	78 867	0,9	21 729	0,3	30 250	0,4	130 845	1,5	8 567 529
Mobilité (5 ans et +)	7 399 934	96,8	160 553	2,1	51 275	0,7	33 812	0,4	245 641	3,2	7 645 575
Mémoire (5 ans et +)	7 524 161	98,4	72 886	1,0	19 892	0,3	28 636	0,4	121 414	1,6	7 645 575
Autonomie (10 ans et +)	6 345 077	98,5	53 653	0,8	17 517	0,3	26 765	0,4	97 935	1,5	6 443 012
Communication (5 ans et +)	7 549 885	98,7	49 775	0,7	12 427	0,2	33 488	0,4	95 690	1,3	7 645 575
FEMME											
Faculté visuelle (1 an et +)	8 317 079	95,9	259 721	3,0	62 940	0,7	31 201	0,4	353 863	4,1	8 670 942
Faculté auditive (1 an et +)	8 520 401	98,3	96 074	1,1	24 706	0,3	29 761	0,3	150 541	1,7	8 670 942
Mobilité (5 ans et +)	7 478 747	95,8	223 283	2,9	71 412	0,9	34 118	0,4	328 812	4,2	7 807 559
Mémoire (5 ans et +)	7 672 072	98,3	85 853	1,1	21 568	0,3	28 066	0,4	135 488	1,7	7 807 559
Autonomie (10 ans et +)	6 556 501	98,4	62 625	0,9	18 692	0,3	27 288	0,4	108 605	1,6	6 665 106
Communication (5 ans et +)	7 710 294	98,8	52 849	0,7	11 844	0,2	32 572	0,4	97 266	1,2	7 807 559
ENSEMBLE											
Faculté visuelle (1 an et +)	16 571 730	96,1	484 802	2,8	118 344	0,7	63 595	0,4	666 741	3,9	17 238 471
Faculté auditive (1 an et +)	16 957 085	98,4	174 941	1,0	46 435	0,3	60 011	0,3	281 386	1,6	17 238 471
Mobilité (5 ans et +)	14 878 681	96,3	383 836	2,5	122 687	0,8	67 930	0,4	574 453	3,7	15 453 134
Mémoire (5 ans et +)	15 196 232	98,3	158 739	1,0	41 460	0,3	56 703	0,4	256 902	1,7	15 453 134
Autonomie (10 ans et +)	12 901 578	98,4	116 278	0,9	36 209	0,3	54 053	0,4	206 540	1,6	13 108 118
Communication (5 ans et +)	15 260 179	98,8	102 624	0,7	24 271	0,2	66 060	0,4	192 955	1,2	15 453 134

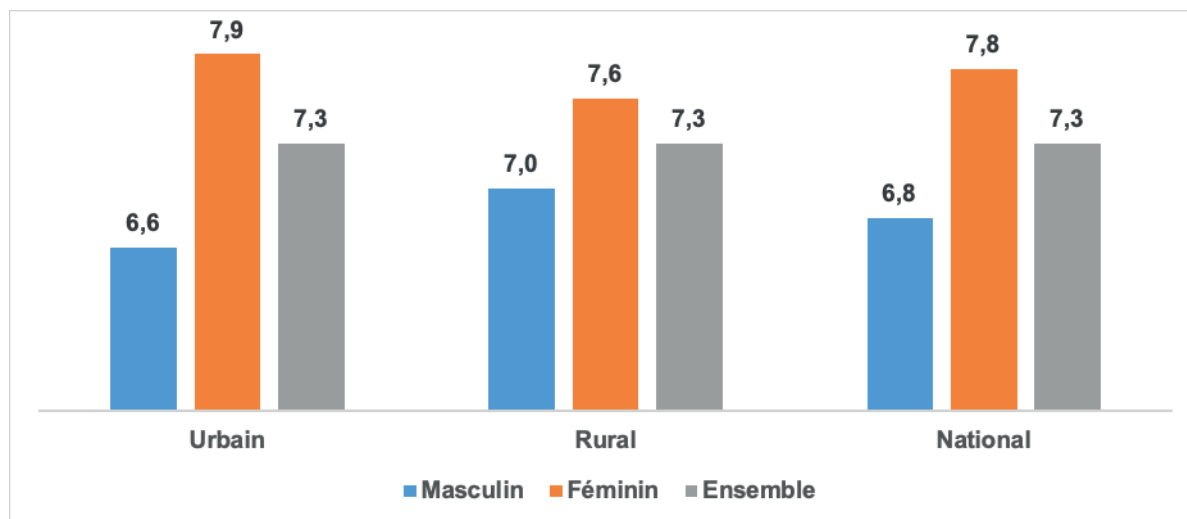
ANSD. RGPH-5, 2023

XI.2.1.3. Prévalence du handicap par milieu de résidence selon le sexe

Dans l'ensemble, la prévalence du handicap est quasi identique pour les deux milieux de résidence, avec 7,31% pour le milieu urbain contre 7,26% pour le milieu rural). De plus, l'analyse de la prévalence par milieu selon le sexe, montre une prédominance de la proportion des femmes en situation de handicap, aussi bien pour le milieu urbain que pour la zone rurale.

En effet, dans le milieu urbain, la prévalence du handicap s'élève à 7,9% pour les femmes contre 6,6% pour les hommes. Par ailleurs, en milieu rural, elle s'élève à 7,6% pour les femmes contre 7,0% pour les hommes.

Graphique XI-1 : Prévalence du handicap par milieu de résidence selon le sexe



ANSD. RGPH-5, 2023

L'analyse par domaine fonctionnel et par milieu de résidence selon le degré de difficultés met également en évidence la prépondérance des personnes qui ont des difficultés à voir et à marcher. En effet, ces prévalences s'établissent respectivement à 3,5% et 4,2% pour le milieu urbain, contre 4,2% et 3,4% pour le milieu rural.

La prévalence de handicap pour les personnes ayant des difficultés à entendre est plus élevée en milieu urbain (2,0%) qu'en milieu rural (1,4%). Il en est de même pour les personnes ayant des difficultés à se souvenir ou à se concentrer, soit (2,0% en milieu urbain contre 1,4% en milieu rural), à prendre soin de soi (1,9% en milieu urbain contre 1,3% en milieu rural) et à communiquer (1,5% en milieu urbain contre 1,0% en milieu rural).

En plus, quel que soit le type de handicap, les prévalences les plus élevées se concentrent au niveau du premier degré de difficultés, « *oui, quelques difficultés* », avec des variations faibles d'un domaine fonctionnel à un autre. Par contre, les domaines fonctionnels relatifs aux problèmes de vision et de mobilité, se distinguent par des niveaux de prévalence relativement plus élevées.

Tableau XI-4 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficultés selon le milieu de résidence

Domaines fonctionnels	Non, pas de difficultés		Oui, quelques difficultés		Oui, beaucoup de difficultés		Pas du tout capable de la faire		Prévalence totale		Effectif population cible
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
URBAIN											
Faculté visuelle (1 an et +)	7 572 103	96,5	188 793	2,4	53 378	0,7	33 644	0,4	275 814	3,5	7 847 917
Faculté auditive (1 an et +)	7 694 196	98,0	94 815	1,2	26 407	0,3	32 500	0,4	153 722	2,0	7 847 917
Mobilité (5 ans et +)	6 632 279	95,8	190 648	2,8	62 227	0,9	35 216	0,5	288 091	4,2	6 920 370
Mémoire (5 ans et +)	6 782 126	98,0	84 664	1,2	23 157	0,3	30 423	0,4	138 244	2,0	6 920 370

Domaines fonctionnels	Non, pas de difficultés		Oui, quelques difficultés		Oui, beaucoup de difficultés		Pas du tout capable de la faire		Prévalence totale		Effectif population cible
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Autonomie (10 ans et +)	5 542 129	98,1	60 724	1,1	19 450	0,3	28 101	0,5	108 276	1,9	5 650 405
Communication (5 ans et +)	6 815 174	98,5	54 403	0,8	14 632	0,2	36 161	0,5	105 196	1,5	6 920 370
RURAL											
Faculté visuelle (1 an et +)	8 999 627	95,8	296 009	3,2	64 966	0,7	29 952	0,3	390 927	4,2	9 390 554
Faculté auditive (1 an et +)	9 262 889	98,6	80 126	0,9	20 028	0,2	27 511	0,3	127 664	1,4	9 390 554
Mobilité (5 ans et +)	8 246 402	96,6	193 188	2,3	60 459	0,7	32 714	0,4	286 362	3,4	8 532 764
Mémoire (5 ans et +)	8 414 106	98,6	74 075	0,9	18 303	0,2	26 280	0,3	118 658	1,4	8 532 764
Autonomie (10 ans et +)	7 359 449	98,7	55 554	0,7	16 759	0,2	25 952	0,3	98 264	1,3	7 457 714
Communication (5 ans et +)	8 445 005	99,0	48 221	0,6	9 639	0,1	29 900	0,4	87 759	1,0	8 532 764
NATIONAL											
Faculté visuelle (1 an et +)	16 571 730	96,1	484 802	2,8	118 344	0,7	63 595	0,4	666 741	3,9	17 238 471
Faculté auditive (1 an et +)	16 957 085	98,4	174 941	1,0	46 435	0,3	60 011	0,3	281 386	1,6	17 238 471
Mobilité (5 ans et +)	14 878 681	96,3	383 836	2,5	122 687	0,8	67 930	0,4	574 453	3,7	15 453 134
Mémoire (5 ans et +)	15 196 232	98,3	158 739	1,0	41 460	0,3	56 703	0,4	256 902	1,7	15 453 134
Autonomie (10 ans et +)	12 901 578	98,4	116 278	0,9	36 209	0,3	54 053	0,4	206 540	1,6	13 108 118
Communication (5 ans et +)	15 260 179	98,8	102 624	0,7	24 271	0,2	66 060	0,4	192 955	1,2	15 453 134

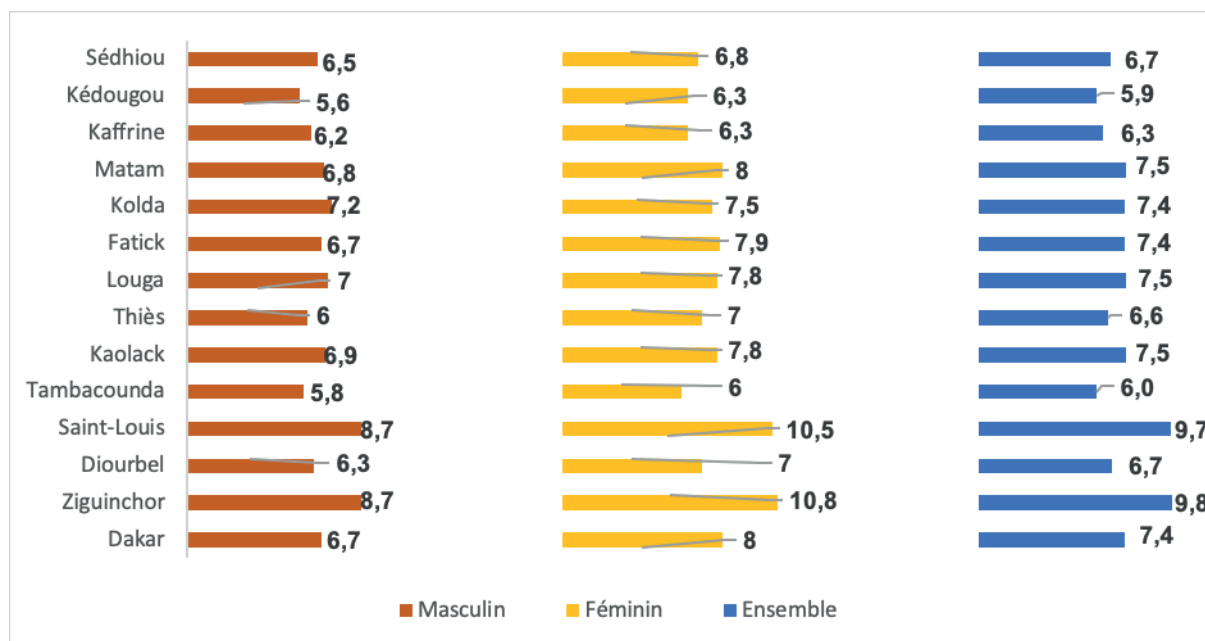
ANSD. RGPH-5, 2023

XI.2.1.4. Prévalence du handicap par région selon le sexe

L'analyse des différentes formes de limitations par région selon le sexe met en évidence l'existence de disparités régionales dans la prévalence du handicap. Dans l'ensemble, les régions de Ziguinchor (9,8%) et Saint-Louis (9,7%) enregistrent les prévalences de handicap les plus élevées. La même situation est observée aussi bien chez les hommes que chez les femmes, avec 8,7% dans chacune des deux régions pour le sexe masculin, contre 10,8% pour Ziguinchor et 10,5% pour Saint-Louis pour le sexe féminin.

En revanche, les régions de Tambacounda et Kédougou affichent les taux de prévalence les plus faibles avec environ 6,0%. Il en est de même chez les hommes (5,8%) comme chez les femmes (6,0%) de ces deux régions. Cependant, il faut noter que quelle que soit la région la prévalence du handicap est plus élevée chez les femmes.

Graphique XI2 : Prévalence (%) du handicap par région selon le sexe



ANSD. RGPH-5, 2023

XI.2.1.5. Prévalence des types de handicap par région

L'analyse des prévalences de handicap selon le type à l'échelle régionale indique que :

- Pour les personnes ayant des difficultés à voir, les régions de Ziguinchor (5,8%), Saint-Louis (5,4%) et Dakar (4,7%) enregistrent les prévalences de handicaps visuels les plus élevés. A l'opposé, les autres régions ont des taux de prévalence inférieurs à 4% ;
- Concernant les personnes ayant des difficultés à entendre, les régions de Saint-Louis (2,3%), Kolda (2,2%) et Louga (2,0%) se démarquent des autres avec des prévalences de handicap relativement élevées ;
- S'agissant des personnes qui ont un handicap lié à la mobilité, les prévalences les plus élevées sont observées dans les régions de Saint-Louis (5,5%), Matam (4,4%), Louga (4,2%), Fatick (4,1%) et Kolda (4,1%). Cependant, dans les autres régions les prévalences varient entre 3,0% et 4,0%, à l'exception de la région de Dakar (2,9%) ;
- Pour les personnes ayant des difficultés à se souvenir ou à se concentrer, les prévalences du handicap sont plus marquées dans les régions de Kolda (2,3%) Saint-Louis (2,2%) Ziguinchor et Kaolack 2,0% chacune ;
- A propos des personnes ayant des difficultés liées à problème d'autonomie, les régions de Saint-Louis (2,1%) et Kolda (2,1%) affichent les taux les plus élevés ;
- Quant aux personnes ayant des difficultés à communiquer avec les autres ou leur entourage, les prévalences de ce type de handicap sont plus fréquentes dans les régions de Kolda (1,8%) et Saint-Louis (1,6%). Cependant, les prévalences les plus faibles sont notées dans les régions de Thiès (1,0%) et de Dakar (0,8%).

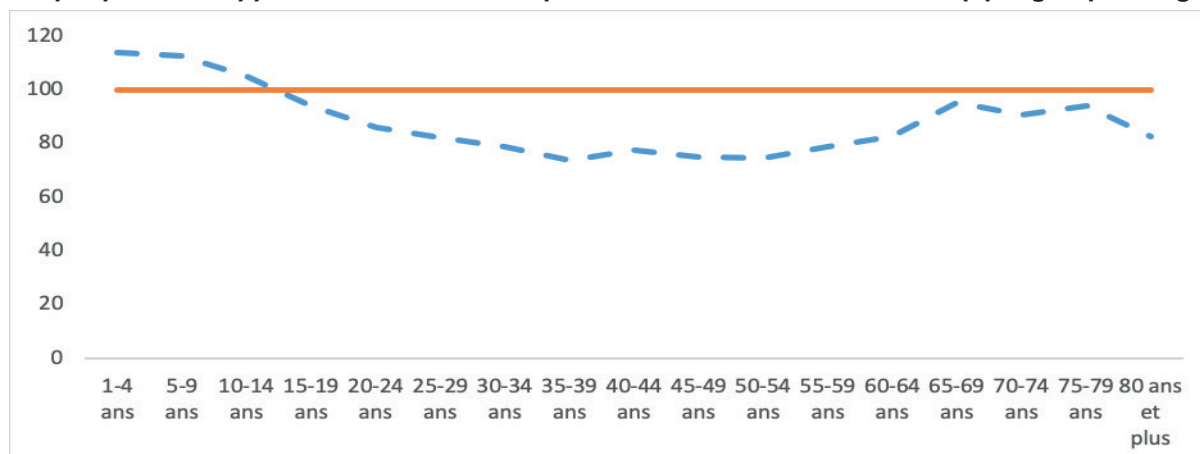
Tableau XI-5 : Prévalence du handicap (%) par région selon les types de handicap

Région	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Dakar	4,7	1,1	2,9	1,2	1,1	0,8	7,4
Ziguinchor	5,8	1,8	4,1	2,0	1,5	1,1	9,8
Diourbel	3,1	1,9	3,9	1,8	1,9	1,5	6,7
Saint-Louis	5,4	2,3	5,5	2,2	2,1	1,6	9,7
Tambacounda	2,9	1,7	3,4	1,8	1,7	1,5	6,0
Kaolack	3,5	1,8	4,3	2,0	1,9	1,5	7,5
Thiès	3,3	1,3	3,4	1,4	1,3	1,0	6,6
Louga	3,5	2,0	4,2	1,8	1,8	1,4	7,5
Fatick	3,6	1,7	4,1	1,7	1,7	1,3	7,4
Kolda	3,8	2,2	4,1	2,3	2,1	1,8	7,4
Matam	3,9	1,8	4,4	1,7	1,7	1,2	7,5
Kaffrine	3,0	1,9	3,5	1,7	1,7	1,5	6,3
Kédougou	2,7	1,5	3,1	1,7	1,5	1,2	5,9
Sédhiou	3,1	1,5	3,4	1,7	1,6	1,1	6,7
Total	3,9	1,6	3,7	1,7	1,6	1,2	7,3

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.2.2. Rapport de masculinité et pyramide des âges des personnes vivant avec un handicap

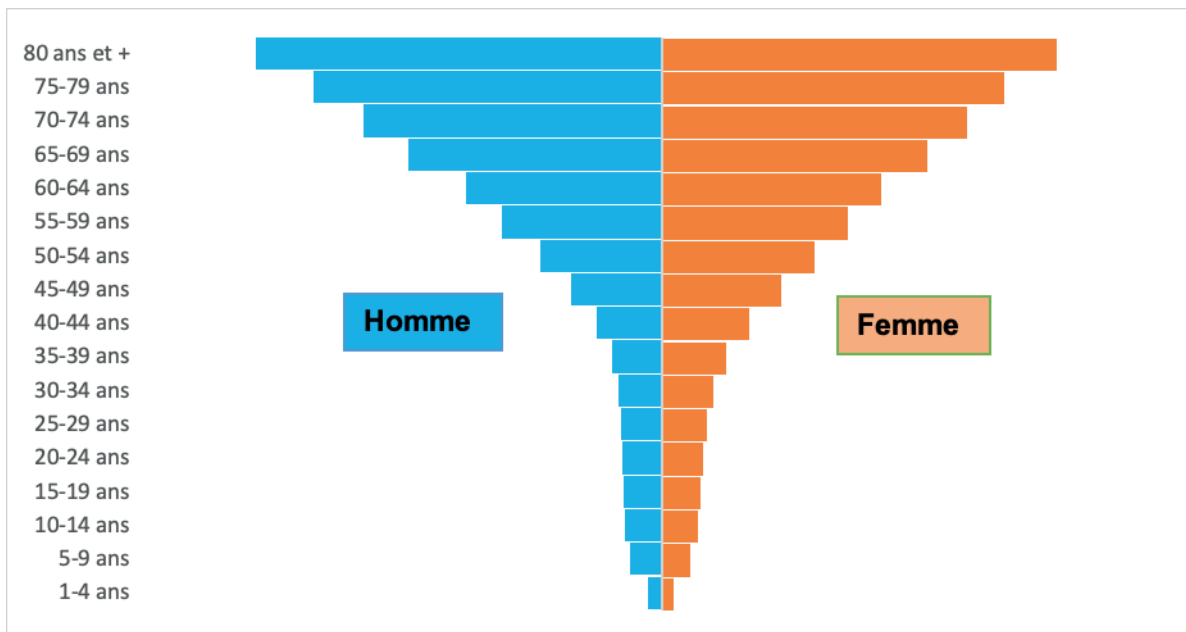
Le rapport de masculinité global montre que le handicap est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (**Graphique XI3**). Au niveau national, parmi les personnes vivant avec un handicap, il est dénombré 87 hommes pour 100 femmes. Pour la tranche d'âge des moins de 15 ans, il est noté plus de 105 hommes en situation de handicap pour 100 femmes. Ce rapport est renversé au-delà de 15 ans avec 94 hommes pour 100 femmes en situation de handicap.

Graphique XI3 : Rapport de masculinité des personnes en situation de handicap par groupes d'âges


ANSD. RGPH-5, 2023

La pyramide des âges réalisée à partir des taux de prévalence du handicap par groupes d'âge, se caractérise par une base rétrécie et un sommet élargi. Le **Graphique XI4** laisse apparaître que, la prévalence du handicap varie selon l'âge, quel que soit le sexe. En effet, plus l'âge avance, plus les prévalences augmentent. Par ailleurs, l'analyse de l'allure de la pyramide indique que les taux de prévalence du handicap demeurent plus ou moins faibles pour les moins de 40 ans (moins de 10%). Au-delà de cet âge, une augmentation considérable des prévalences est constatée, notamment chez les 80 ans et plus, avec des valeurs qui avoisinent les 50%.

Graphique XI4 : Pyramide des âges des personnes vivant avec un handicap



ANSD. RGPH-5, 2023

XI.3. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

XI.3.1. Situation matrimoniale des personnes vivant avec un handicap

La prévalence du handicap reste plus faible chez les célibataires, quel que soit le sexe, avec un niveau légèrement plus accentué chez les femmes (5,4%) que chez les hommes (4,8%). Toutefois, les plus fortes prévalences du handicap concernent les veufs/veuves (31,8%) et les séparés (19,0%), avec des prévalences légèrement plus marquées chez les femmes (31,8%). Parmi les mariés, les hommes polygames (17,7%) sont plus touchés par le handicap comparés à leurs homologues femmes (11,1%). Les séparés viennent en deuxième position en terme de prévalence forte du handicap, avec un taux de 19,0%.

Tableau XI-6 : Prévalence (%) du handicap par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Monogame	237 457	11,2	162 878	9,1	400 335	10,2
Polygame	95 470	17,7	179 662	11,1	275 133	12,8
Célibataire	155 065	4,8	125 937	5,4	281 002	5,1
Veuf/veuve	9 521	31,1	115 893	31,8	125 415	31,8
Divorcé	5 827	13,8	15 380	12,8	21 207	13
Union libre (Concubinage)	456	12,2	1 447	17	1 903	15,5
Séparé	510	18	1 635	19,4	2 145	19
Total	504 307	8,4	602 832	9,7	1 107 140	9,1

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.3.2. Prévalence des types de handicap par situation matrimoniale

Il ressort de l'examen du handicap par situation matrimoniale selon les types de handicap, une prédominance des prévalences relatives aux difficultés à marcher (20,5%), à voir (19,8%) et à entendre (9,0%), qui touchent plus les Veufs/veuves. Toutefois, les prévalences de handicap dues aux problèmes de vision observées chez les personnes séparées (10,8%), en union libre/concubinage (8,1%), divorcées (7,8%) et celles en rapport avec les difficultés à marcher qui affectent plus les séparés (10,8%) et les personnes en union libre/concubinage (7,9%), dépassent la moyenne nationale (7,3%). Les plus faibles prévalences de handicap sont constatées chez les célibataires, quel que soit le type de handicap et chez les monogames et les divorcés, notamment en ce qui concerne respectivement les difficultés à communiquer (1,2% et 1,1%), à prendre soin de soi-même (1,6% et 1,5%), à se souvenir (1,8% et 1,9%) et entendre (2,0% et 1,9%).

Tableau XI-7 : Prévalence (%) du handicap par état matrimonial selon les types de handicap

Etat matrimonial	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Monogame	5,8	2,0	4,6	1,8	1,6	1,2	10,2
Polygame	7,0	2,6	6,6	2,3	1,9	1,5	12,8
Célibataire	2,3	1,1	1,9	1,2	1,2	1,1	5,1
Veuf/veuve	19,8	9,0	20,5	7,1	6,4	3,4	31,8
Divorcé(e)	7,8	1,9	5,4	1,9	1,5	1,1	13,0
Union libre (Concubinage)	8,1	4,7	7,9	5,3	4,4	3,1	15,5
Séparé(e)	10,8	5,7	10,8	5,0	4,6	3,4	19,0
Total	4,9	1,9	4,3	1,8	1,6	1,3	9,1

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.3.3. Typologie des ménages ayant une personne vivant avec un handicap

La prévalence du handicap est plus fréquente chez les personnes vivant dans les ménages isolés avec un taux de 11,2%, suivis de ceux des ménages monoparentaux (8,7%) et composites (8,1%). De plus, quel que soit le type de ménage, les prévalences sont plus élevées chez les femmes, à l'exception des ménages nucléaires où elles s'établissent à 6,1% pour les femmes contre 7,3% pour les hommes. L'écart de la prévalence entre les sexes est beaucoup plus accentué au niveau des ménages isolés, avec 19,1% pour les femmes contre 9,5% pour les hommes.

Tableau XI-8 : Répartition (%) de la prévalence du handicap par typologie des ménages selon le sexe

Typologie des ménages	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	effectif
Ménage isolé	9,5	11 443	19,1	5 246	11,2	16 689
Ménage nucléaire	7,3	70 778	6,1	53 071	6,8	123 849
Ménage monoparental	6,1	9 358	10,6	21 582	8,7	30 941
Ménage élargi	6,7	460 793	7,6	553 436	7,2	1 014 229
Ménage composite	5,9	23 988	11,1	33 897	8,1	57 884
Total	6,7	576 359	7,7	667 233	7,2	1 243 593

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.3.4. Prévalence des types de handicap par typologie des ménages

Dans les ménages isolés, les prévalences de handicap dues aux problèmes de vision (7,3%) et de mobilité (4,2%) demeurent plus fréquentes. Il en est de même pour les ménages de type parental avec des prévalences qui s'établissent respectivement à (5,1%) et (3,9%). En revanche, quelle que soit la typologie des ménages, les niveaux de prévalence les moins élevés se rapportent davantage aux difficultés à communiquer et à prendre soin de soi-même.

Tableau XI-9 : Répartition (%) de la prévalence du handicap par typologie des ménages selon les types de handicap

Typologie des ménages	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Ménage isolé	7,3	1,9	4,2	1,7	1,4	1,1	11,2
Ménage nucléaire	3,8	1,3	3,0	1,4	1,3	1,1	6,8
Ménage monoparental	5,1	1,6	3,9	1,7	1,5	1,3	8,7
Ménage élargi	3,8	1,7	3,8	1,7	1,6	1,3	7,2
Ménage composite	4,6	1,7	3,9	1,7	1,5	1,1	8,1
Total	3,9	1,6	3,7	1,7	1,6	1,2	7,3

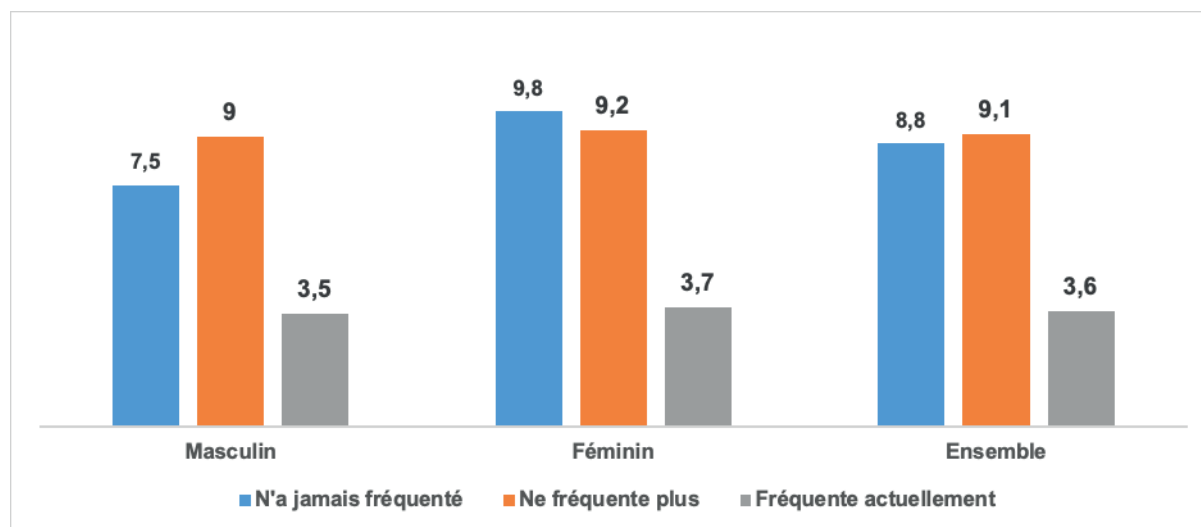
ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4. CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

XI.4.1. Fréquentation scolaire des personnes vivant avec un handicap

Les prévalences de handicap sont plus élevées pour les individus ayant déjà fréquenté l'école (9,1%) et ceux n'ayant jamais fréquenté (8,8%). En outre, quel que soit le statut de fréquentation scolaire, le handicap est plus prononcé chez les femmes qui n'ont jamais fréquenté » (9,8%) et chez celles qui ne fréquentent plus (9,2%). Par contre, indépendamment du sexe, les prévalences de handicap les plus faibles s'observent parmi les personnes qui fréquentent actuellement.

Graphique XI-5 : Prévalence (%) du handicap par sexe selon la fréquentation scolaire



ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.2. Prévalence des types de handicap par statut de fréquentation scolaire

L'analyse des prévalences de handicap par statut de fréquentation scolaire selon le type, met en évidence une prédominance des difficultés à voir et à marcher qui, respectivement, touchent plus les personnes qui ont fréquenté (5,3%) et celles qui n'ont jamais fréquenté (4,8%). A l'opposé, les prévalences les plus faibles quel que soit le type de handicap, sont observées chez les personnes qui fréquentent présentement le système éducatif.

Tableau XI-10 : Prévalence (%) du handicap par statut de fréquentation scolaire selon les types de handicap

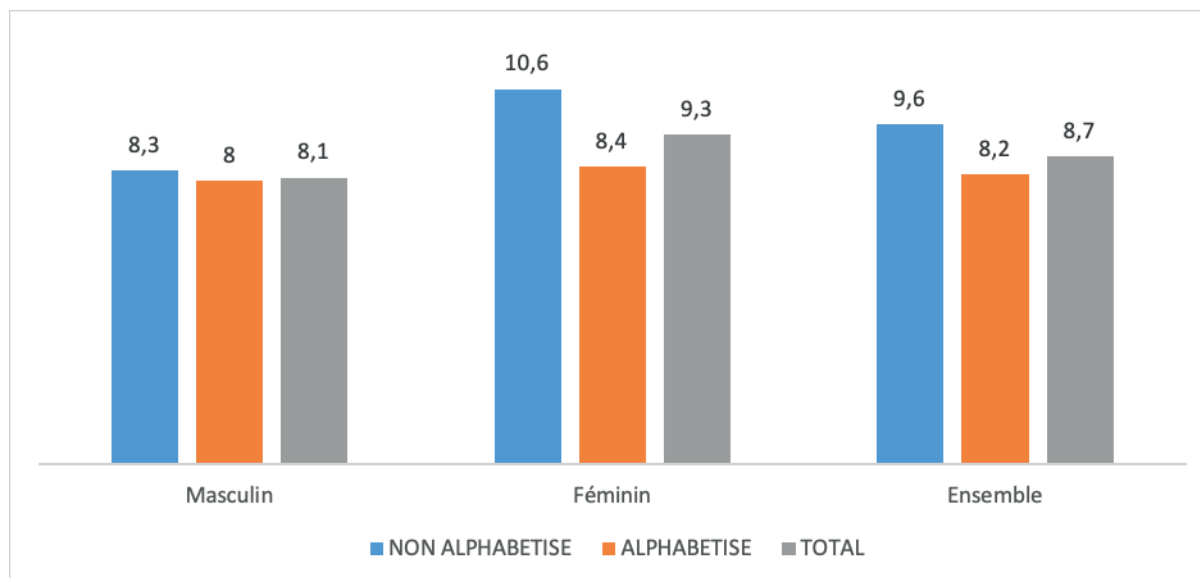
Statut de fréquentation scolaire	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Non, n'a jamais fréquenté	4,3	2,4	4,8	2,2	2,3	1,7	8,8
Oui, a fréquenté	5,3	1,6	3,7	1,5	1,3	1,0	9,0
Oui, fréquente actuellement	1,8	0,7	1,2	0,7	0,7	0,7	3,6
Total	4,0	1,7	3,5	1,6	1,6	1,2	7,6

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.3. alphabétisation des personnes vivant avec un handicap

La prise en compte du niveau d’alphabétisation montre que la prévalence du handicap est plus accentuée chez les personnes non alphabétisées (9,6%). Par ailleurs, les disparités selon le sexe sont plus marquées chez les femmes, notamment celles non alphabétisées qui se distinguent par le taux de prévalence le plus élevé, soit 10,6% contre 8,4% pour celles alphabétisées. En revanche, les prévalences de handicap sont légèrement moins élevées chez les hommes et s’établissent à 8,1% chez les hommes alphabétisés, contre 8,3% pour ceux non alphabétisés.

Graphique XI-6 : Prévalence (%) du handicap par sexe selon le niveau d’alphabétisation



ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.4. Prévalence des types de handicap par statut d’alphabétisation

Les difficultés à marcher constituent le type de handicap le plus fréquent chez les personnes non alphabétisées (5,1%), tandis que les problèmes de vision touchent plus celles alphabétisées (4,6%). Par contre, les prévalences les moins élevées concernent les personnes alphabétisées pour lesquelles les types de handicap sont relatifs aux difficultés à entendre (1,6%), à se souvenir (1,6%), à prendre soin de soi-même (1,4%) et à communiquer (1,1%)

Tableau XI-11 : Prévalence (%) du handicap par statut d’alphabétisation selon les types de handicap

Statut d’alphabétisation	Types d’handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Non-Alphabétisé	4,8	2,3	5,1	2,1	1,9	1,5	9,6
Alphabétisé	4,6	1,6	3,5	1,6	1,4	1,1	8,2
Total	4,7	1,9	4,1	1,8	1,6	1,3	8,7

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.5. Niveau d'instruction des personnes vivant avec un handicap

Les prévalences de handicap varient en fonction du niveau d'instruction et du sexe, comme illustré dans le **Tableau XI12**. Globalement, elles sont plus élevées chez les personnes ayant atteint le niveau d'instruction supérieur (9,5%), chez les sans instruction (8,6%) et chez celles ayant le niveau secondaire (7,7%). Par ailleurs, les prévalences sont plus marquées chez les hommes ayant le niveau d'instruction supérieur (9,8%), secondaire (7,9%) et chez les non instruits (7,7%). Alors que chez les femmes, les prévalences du handicap sont plus accentuées pour les non instruites (9,5%), celles de niveau d'instruction supérieur (9,1%), ainsi que celles ayant le niveau secondaire (7,4%).

Par contre, les prévalences de handicap les plus faibles concernent plus les personnes ayant un niveau d'instruction préscolaire ou primaire, quel que soit le sexe.

Tableau XI-12 : Prévalence (%) du handicap par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Sans instruction	7,7	325 851	9,5	413 237	8,6	739 088
Préscolaire	4,3	11 581	4,0	11 131	4,2	22 713
Primaire	5,5	102 242	6,0	118 764	5,8	221 006
Moyen	6,4	56 744	6,7	62 350	6,5	119 095
Secondaire	7,9	40 398	7,4	35 871	7,7	76 269
Supérieur	9,8	39 543	9,1	25 879	9,5	65 423
Total	7,1	576 359	8,1	667 233	7,6	1 243 593

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.6. Prévalence des types de handicap par niveau d'instruction

L'analyse des prévalences par niveau d'instruction selon les types de handicap montre que les difficultés à voir affectent plus les personnes qui ont le niveau d'instruction supérieur (7,3%), secondaire (5,1%) et les sans niveau d'instruction dans une moindre mesure (4,2%). Les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction sont plus touchées par le handicap relatif aux difficultés à marcher (5,1%).

A l'inverse, les prévalences des autres types de handicap restent plus faibles surtout à partir du niveau d'instruction primaire. En effet, les proportions se situent à moins de 2%, quel que soit le type de handicap et le niveau d'instruction considérés, depuis le primaire.

Tableau XI-13 : Prévalence (%) du handicap par niveau d'instruction selon les types de handicap

Niveau d'instruction	Types de handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Sans instruction	4,2	2,2	5,1	2,2	2,1	1,7	8,6
Préscolaire	2,0	1,2	2,6	1,7	2,4	1,5	4,2
Primaire	2,9	1,1	2,4	1,1	1,0	0,8	5,8

Niveau d'instruction	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Moyen	3,8	1,0	2,3	1,0	0,9	0,8	6,5
Secondaire	5,1	1,0	2,3	1,1	0,9	0,8	7,7
Supérieur	7,3	0,9	1,9	1,0	0,8	0,7	9,5
Total	4,0	1,7	3,7	1,7	1,6	1,2	7,6

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.7. Formation professionnelle des personnes vivant avec un handicap

La situation de handicap est plus marquée chez les personnes ayant suivi une formation professionnelle formelle (11,2%), tant pour les hommes (11,4%) que pour les femmes (10,9%). Par ailleurs, la prévalence du handicap est également élevée chez les individus ayant suivi une formation professionnelle informelle (8,7%), avec des taux variant selon le sexe, soit 8,0% pour les hommes contre 10,2% chez les femmes. Cependant, les personnes qui n'ont suivi aucune formation professionnelle se distinguent par les prévalences de handicap les moins élevées, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Tableau XI-14 : Prévalence du handicap (%) par type de formation professionnelle selon le sexe

Formation professionnelle	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin		%	Effectif
	%	Effectif	%	Effectif		
Aucune	7,2	478 156	8,4	592 426	7,9	1 070 583
Formation formelle	11,4	59 675	10,9	46 777	11,2	106 451
Formation informelle	8,0	21 023	10,2	12 678	8,7	33 702
Total	7,6	558 854	8,6	651 881	8,1	1 210 736

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.8. Prévalence des types de handicap par formation professionnelle

Il ressort de la répartition des prévalences des types de handicap par formation professionnelle que les handicaps les plus fréquents sont les difficultés à voir et à marcher. Les prévalences sont respectivement plus récurrentes chez les personnes qui ont suivi une formation formelle (8,3%) et chez celles qui n'en ont reçue aucune (3,8%). Toutefois, il convient de noter que, quel que soit le statut de formation professionnelle des personnes concernées, les plus faibles prévalences de handicap se rapportent aux domaines fonctionnels relatifs aux facultés auditives, cognitives, aux problèmes de mémoire, d'autonomie et de communication.

Tableau XI-15 : Prévalence du handicap (%) par nature de formation professionnelle selon les types de handicap

Formation professionnelle	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Aucune	4,0	1,8	3,8	1,7	1,6	1,3	7,9
Formation formelle	8,3	1,4	3,1	1,5	1,2	1,1	11,2
Formation informelle	4,8	1,5	3,7	1,5	1,2	1,0	8,7
Total	4,3	1,7	3,8	1,7	1,6	1,2	8,1

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.9. Situation par rapport à l'occupation des personnes vivant avec un handicap

De façon générale, la situation de handicap apparaît plus fréquente chez les personnes du troisième âge (39,8%) et chez les chômeurs ayant travaillé (11,2%). Les niveaux de prévalence observés selon le sexe évoluent presque dans le même sens, aussi bien chez les hommes (38,8% pour les personnes du troisième âge et 10,5% pour les chômeurs ayant travaillé) que chez les femmes (40,8% pour les personnes du troisième âge et 13,4% pour les chômeurs ayant travaillé).

Par contre, les taux de prévalence les plus faibles sont enregistrés parmi les élèves/étudiants (3,9%), même si le niveau diffère légèrement selon le sexe, soit 3,8% pour les étudiants/élèves de sexe masculin contre 4,0% pour ceux de sexe féminin.

Tableau XI-16 : Prévalence (%) du handicap par situation par rapport à l'occupation selon le sexe

Situation par rapport à l'occupation	SEXE					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Occupé	7,4	199 113	9,5	114 229	8,1	313 343
Chômeur ayant travaillé	10,5	18 612	13,4	7 174	11,2	25 785
A la recherche d'un premier emploi	8,1	57 494	9,2	117 247	8,8	174 740
Occupé au foyer	-	-	8,7	183 035	8,7	183 035
Etudiant/Elève	3,8	85 153	4,0	89 750	3,9	174 903
Rentier	8,6	12 012	11,5	7 498	9,5	19 510
Personne du 3 ^{ème} âge	38,8	95 471	40,8	90 948	39,8	186 419
Autres inactifs	7,7	90 999	10,1	42 001	8,3	133 000
Total	7,6	558 854	8,6	651 881	8,1	1 210 736

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.10. Prévalence des types de handicap par situation par rapport à l'occupation

Quel que soit le type de handicap, les personnes du troisième âge pensionnées et celles non-pensionnées, ainsi que les chômeurs ayant travaillé, connaissent les prévalences de handicap les plus accentuées. Par contre, elles se situent à un niveau relativement faible pour les élèves/étudiants (1,9%) et pour les personnes à la recherche du premier emploi (4,2%), concernant le

handicap lié aux difficultés à voir. Tandis que pour les personnes occupées et pour les élèves/étudiants qui se distinguent aussi par les prévalences les plus faibles, les types de handicap pour lesquels ils sont moins affectés sont relatifs respectivement aux difficultés à entendre (1,5% et 0,8%), à marcher (3,3% et 1,3%), à se souvenir (1,4% et 0,8%), à prendre soin de soi-même (1,2% et 0,8%) et à communiquer (1,1% et 0,8%).

Tableau XI-17 : Prévalence du handicap (%) par situation par rapport à l'occupation selon les types de handicap

Situation par rapport à l'occupation	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Occupé	4,5	1,5	3,3	1,4	1,2	1,1	8,1
Chômeur ayant travaillé	6,1	3,0	5,7	3,3	3,1	2,7	11,2
A la recherche d'un premier emploi	4,2	1,9	4,3	1,8	1,6	1,4	8,8
Occupé au foyer	4,3	1,7	4,5	1,6	1,3	1,1	8,7
Etudiant/élève	1,9	0,8	1,3	0,8	0,8	0,8	3,9
Rentier	4,6	2,2	4,6	2,4	2,0	1,8	9,5
Personne du 3 ^{ème} âge pensionnée (FNR ou IPRES)	28,7	8,5	18,1	6,5	5,7	3,2	38,7
Personne du 3 ^{ème} âge non pensionnée	26,2	12,5	25,8	9,6	8,9	4,6	40,2
Autres inactifs	3,7	1,8	4,0	2,1	2,1	1,8	8,3
Total	4,3	1,7	3,8	1,7	1,6	1,2	8,1

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.11. Situation dans l'occupation principale des personnes vivant avec un handicap

La prévalence du handicap est globalement de 8,2% en considérant la situation dans l'occupation principale. Elle touche plus les femmes chez qui, son niveau s'élève à 9,7% contre 7,6% pour les hommes.

Pour ces derniers, les salariés/employés permanents affichent la prévalence la plus élevée (9,6%). En revanche, les apprentis ont le taux de prévalence de handicap le plus bas (4,3%).

Chez les femmes la situation suit la même logique, toutefois les prévalences y sont généralement plus élevées. En effet, les salariés/employés permanents (10,7%) et les travailleurs indépendants (9,9%) se singularisent par des taux de prévalence élevés. A l'opposé, les apprenties se démarquent avec la prévalence de handicap la plus faible (5,8%).

Tableau XI-18 : Prévalence du handicap (%) par situation dans l'occupation principale selon le sexe

Situation dans l'occupation principale	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Travailleur indépendant	7,6	139 788	9,9	77 792	8,3	217 580
Employeur/Patron	7,8	12 132	9,1	4 988	8,1	17 120
Salarié/Employé permanent	9,6	30 752	10,7	16 956	10	47 709
Salarié/Employé temporaire	7	7 601	7,9	4 450	7,3	12 051
Apprenti	4,3	8 316	5,8	2 712	4,6	11 027
Aide familial	8,2	19 136	9,4	14 505	8,6	33 641
Total	7,6	217 725	9,7	121 403	8,2	339 128

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.12. Prévalence des types de handicap par situation dans l'occupation principale

Les résultats du **Tableau XI19** indiquent que les difficultés à voir qui touchent plus les salariés/employés permanents (7,5%) et les employeurs/patrons (4,8%) constituent le type de handicap le plus fréquent, au sein de la population en emploi. Par contre, les difficultés à marcher (4,5%), à se souvenir (2,5%), à prendre soin de soi-même (2,4%) et à communiquer (2,1%) concernent plus les aides familiaux.

Tableau XI-19 : Prévalence (%) du handicap par situation dans l'occupation principale selon les types de handicap

Situation dans l'occupation principale	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Travailleur indépendant	4,3	1,7	3,8	1,6	1,4	1,3	8,3
Employeur/Patron	4,8	1,3	2,9	1,4	1,3	1,2	8,1
Salarié/Employé permanent	7,5	0,9	2,2	0,9	0,7	0,7	10,0
Salarié/Employé temporaire	4,3	0,9	2,4	0,9	0,7	0,6	7,3
Apprenti	1,9	1,0	1,8	1,0	0,9	0,9	4,6
Aide familial	4,0	2,4	4,5	2,5	2,4	2,1	8,6
Total	4,5	1,6	3,5	1,6	1,3	1,2	8,2

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.13. Branche d'activités des personnes vivant avec un handicap

Dans l'ensemble, les branches d'activités relatives au raffinage du pétrole (12,3%), à l'enseignement (11,6%), aux produits chimiques de base (10,8%) et à l'administration publique (9,9%) enregistrent les prévalences du handicap les plus élevées.

L'analyse du handicap selon le sexe confirme la prédominance des secteurs d'activités précités qui affichent les prévalences de handicap les plus remarquables, notamment pour le raffinage du pétrole avec (18,5% pour les femmes contre 11% pour les hommes), l'enseignement (12,3% pour les femmes contre 11,3% pour les hommes), les produits chimiques de base

(14,1% pour les femmes contre 10,1% pour les hommes), l'administration publique (12,8% pour les femmes contre 9,9% pour les hommes). Par ailleurs, chez les femmes qui évoluent dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité, la prévalence du handicap est évaluée à 14,8%.

Cependant, chez les hommes, des taux de prévalence avoisinant les 10% sont observés dans les secteurs de l'information et de la communication (10,3%), ainsi que dans les services spécialisés scientifiques et techniques (10%).

Tableau XI-20 : Prévalence (%) du handicap par branche d'activités selon le sexe

Branche d'activités	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin		%	Effectif
	%	Effectif	%	Effectif		
Agriculture	68 220	9	36 614	9,6	104 834	9,2
Elevage	14 071	8,3	4 045	9,5	18 116	8,6
Sylviculture	898	9,8	275	10,7	1 173	10
Pêche et Aquaculture	4 089	5,3	786	9,8	4 875	5,7
Activités extractives	5 390	6,7	2 227	7,7	7 617	7
Agroalimentaire	3 948	7,3	2 771	11,5	6 718	8,6
Raffinage du pétrole	57	11	21	18,5	78	12,3
Produits chimiques de base	161	10,1	52	14,1	212	10,8
Matériaux de construction	1 598	6,4	75	9,4	1 673	6,5
Autres industries manufacturières	12 372	6,3	3 910	7,8	16 282	6,6
Production et Distribution d'électricité	360	7,5	76	14,8	436	8,2
Production et Distribution d'eau	347	8,3	114	7,9	462	8,2
Construction bâtiment et génie civil	10 546	6	420	8,4	10 965	6
Commerce	21 261	6,1	27 476	11,8	48 737	8,4
Transport et Entreposage	10 374	5,4	631	7,8	11 006	5,5
Hébergement et Restauration	1 081	7,7	2 220	9,3	3 301	8,7
Information et Communication	1 978	10,3	879	11,2	2 857	10,5
Activités financières d'assurance	2 357	9,3	1 754	11,2	4 110	10
Activités immobilières	839	7,8	169	10,2	1 008	8,1
Services spécialisés scientifiques et techniques	1 069	10	270	11,4	1 339	10,3
Services de soutien aux activités de bureau	2 018	8,3	569	10,3	2 587	8,7
Administration publique	3 260	9,9	1 514	12,8	4 774	10,7
Enseignement	10 664	11,3	5 471	12,3	16 135	11,6
Santé et Action sociale	5 775	9,3	5 148	10,7	10 923	9,9
Activités à caractère collectif ou personnel	1 762	6,4	703	8,3	2 465	6,9
Services domestiques	5 869	7,6	9 612	6,5	15 481	6,8
Autres services	24 256	7,6	11 992	9	36 248	8
Correction territoriale	3 107	6,5	1 610	8,4	4 717	7,1
Total	217 725	7,6	121 403	9,7	339 128	8,2

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.14. Prévalence des types de handicap par branche d'activités

L'analyse des prévalences par branche d'activités selon le type de handicap met en évidence une présence remarquable des problèmes de vision. En effet, quelle que soit la branche d'activités et le type de handicap, les difficultés à voir concentrent les niveaux de handicap les plus élevés, avec des taux de prévalence qui varient entre 2,9% et 8,9%. Par ailleurs, les difficultés à marcher sont plus récurrentes chez les personnes qui s'activent dans l'agriculture (4,8%), l'élevage (4,2%), la sylviculture (4,0%) et l'agroalimentaire (3,6%). À l'opposé, les autres types de handicap laissent apparaître les plus faibles prévalences de handicap, indépendamment de la branche d'activités.

Tableau XI-21 : Prévalence (%) du handicap par branche d'activités selon les types de handicap

Branche d'activités	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Agriculture	4,5	2,7	4,8	2,7	2,3	2,3	9,2
Élevage	4,3	2,1	4,2	1,9	1,6	1,5	8,6
Sylviculture	5,5	2,4	4	2,3	1,9	1,7	10
Pêche et Aquaculture	2,8	1	2,5	0,9	0,7	0,6	5,7
Activités extractives	3,8	1,2	2,5	1,3	0,9	0,8	7
Agroalimentaire	4,5	1,2	3,6	1,2	1	0,8	8,6
Raffinage du pétrole	8,9	1	3,4	0,5	0,8	0,9	12,3
Produits chimiques de base	6,9	1,1	2,9	1,5	1,5	1,1	10,8
Matériaux de construction	3,3	1	2,3	1	0,8	0,7	6,5
Autres industries manufacturières	3,7	0,9	2,2	0,8	0,7	0,6	6,6
Production et Distribution d'électricité	5,5	0,7	2,2	0,7	0,5	0,5	8,2
Production et Distribution d'eau	5,2	0,9	2,5	0,8	0,8	0,7	8,2
Construction bâtiment et génie civil	3,3	0,9	2	0,7	0,6	0,6	6
Commerce	4,5	1,1	3,8	1	0,8	0,6	8,4
Transport et Entreposage	2,9	0,8	2,1	0,8	0,7	0,6	5,5
Hébergement et Restauration	5,6	0,8	3	0,9	0,6	0,5	8,7
Information et Communication	8,3	0,8	2	0,8	0,7	0,5	10,5
Activités financières d'assurance	7,5	0,7	2	0,7	0,7	0,5	10
Activités immobilières	5,5	1	2,1	0,9	0,9	0,8	8,1
Services spécialisés scientifiques et techniques	7,5	0,9	2,2	1	0,8	0,7	10,3
Services de soutien aux activités de bureau	6	0,8	2,2	0,8	0,7	0,5	8,7
Administration publique	8,3	0,8	2,2	0,9	0,7	0,7	10,7
Enseignement	8,9	1	2,7	1	0,8	0,7	11,6
Santé et Action sociale	6,3	1,3	3,5	1,5	1,4	1,2	9,9
Activités à caractère collectif ou personnel	4,1	0,9	2,2	0,8	0,6	0,6	6,9
Services domestiques	3,2	1,3	3	1,4	1,1	1,1	6,8

Branche d'activités	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Autres services	5	1,3	2,8	1,2	0,9	0,9	8
Correction territoriale	3,8	1,1	2,6	1	0,9	0,8	7,1
Total	4,5	1,6	3,5	1,6	1,3	1,2	8,2

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.15. Profession des personnes vivant avec un handicap

Globalement, les prévalences de handicap les plus élevées sont observées chez « les employés de type administratif » (12,1%) et « les membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres » (11,2%). Il en est de même, chez les hommes comme chez les femmes, avec des prévalences qui suivent les mêmes ordres de grandeurs. Toutefois, il convient de relever que les prévalences de handicap sont plus accentuées chez les femmes, quelle que soit la profession.

Par contre, les prévalences les plus faibles sont enregistrées chez « les conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage » (6,1%) et chez « les artisans et ouvriers des métiers de type artisanal » (6,6%).

Cette même situation prévaut chez les hommes pour qui, les taux de prévalence sont respectivement de 6,0% et 6,4%. Cependant, pour les femmes, il s'agit des « artisanes et ouvrières des métiers de type artisanal » (7,9%), et des « ouvrières et employées non qualifiées » (8,3%), qui ont des prévalences de handicap relativement moins élevées.

Tableau XI-22 : Prévalence (%) du handicap par profession selon le sexe

Profession	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres	10,3	5 067	12,4	4 788	11,2	9 855
Professions intellectuelles et scientifiques	8,8	75 759	9,1	64 599	8,9	140 358
Professions intermédiaires	8,8	58 965	9,5	62 123	9,1	121 088
Employés de type administratif	10,7	2 472	14,2	2 212	12,1	4 684
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	7,3	23 692	11,7	35 471	9,5	59 163
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	9,4	55 529	9,8	21 411	9,5	76 940
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	6,4	34 054	7,9	6 161	6,6	40 215
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	6,0	11 758	9,6	446	6,1	12 203
Ouvriers et employés non qualifiés	7,0	232 375	8,3	404 285	7,7	636 660
Autres	7,2	59 183	7,7	50 386	7,4	109 569
Total	7,6	558 854	8,6	651 881	8,1	1 210 736

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.16. Prévalence des types de handicap par profession

La répartition des prévalences de handicap par profession selon le type, met en relief la présence remarquable des difficultés à voir chez les « employés de type administratif » (9,2%), les « membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres » (7,5%), le « personnel des services et vendeurs de magasin et de marché » (5,2%), les personnes ayant des « professions intellectuelles et scientifiques » (4,9%), celles qui ont des « professions intermédiaires » (4,8%) et le « personnel des services et vendeurs de magasin et de marché » (4,3%).

De plus, les problèmes de mobilité affectent plus les « agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche » (4,6%), les personnes ayant des « professions intermédiaires » (4,5%) et celles dont les métiers relèvent des « professions intellectuelles et scientifiques » (4,0%).

Par contre, quelle que soit la profession, les prévalences de handicap les plus faibles sont relatives aux difficultés à communiquer et à prendre soin de soi-même. En effet, pour les difficultés à communiquer, les prévalences varient entre 0,6% et 2,1%, tandis que pour celles liées aux difficultés à prendre soin de soi-même, elles sont comprises entre 0,7% et 2,5%.

Tableau XI-23 : Prévalence (%) du handicap par profession selon les types de handicap

Profession	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres	7,5	1,3	3,8	1,1	0,8	0,6	11,2
Professions intellectuelles et scientifiques	4,9	2,0	4,0	2,1	2,1	1,7	8,9
Professions intermédiaires	4,8	2,5	4,5	2,5	2,5	2,1	9,1
Employés de type administratif	9,2	1,2	3,1	1,0	0,9	0,7	12,1
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	5,2	1,3	4,3	1,2	0,9	0,7	9,5
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	4,6	2,2	4,6	2,0	1,7	1,5	9,5
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	3,5	1,0	2,5	0,9	0,7	0,7	6,6
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	3,1	0,9	2,5	1,0	0,8	0,7	6,1
Ouvriers et employés non qualifiés	4,0	1,7	3,8	1,6	1,6	1,2	7,7
Autres	4,3	1,2	2,9	1,2	1,1	0,9	7,4
Total	4,3	1,7	3,8	1,7	1,6	1,2	8,1

ANSD. RGP5-5, 2023

XI.4.17. Statut socioéconomique des ménages ayant une personne en situation de handicap

Il ressort de l'analyse du **Tableau XI24** un léger repli du handicap jusqu'au niveau de vie « élevé », puis une hausse pour le niveau de vie « très élevé ». En effet, dans l'ensemble la prévalence de handicap passe de 7,5% (niveau de vie très faible) à 6,6% (niveau de vie élevé), avant de s'établir à 8,2% (niveau de vie très élevé). Cette même situation est notée aussi bien chez les personnes de sexe masculin que celles de sexe féminin.

Tableau XI-24 : Prévalence (%) du handicap par statut socioéconomique du ménage selon le sexe

Statut socioéconomique du ménage	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Très faible	7,3	136 758	7,7	138 302	7,5	275 060
faible	6,7	129 941	7,6	142 703	7,2	272 645
Moyen	6,2	109 127	7,3	127 625	6,7	236 752
Elevé	5,9	93 046	7,2	117 440	6,6	210 486
Très Elevé	7,6	107 487	8,7	141 163	8,2	248 650
Total	6,7	576 359	7,7	667 233	7,2	1 243 593

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.18. Prévalence des types de handicap par statut socioéconomique du ménage

Les problèmes de vision et de mobilité se démarquent nettement comme étant les types de handicap les plus fréquents, quel que soit le statut socioéconomique du ménage, avec des prévalences de handicap qui varient respectivement entre 3,4% et 5,5% et entre 3,0% et 4,3%. En revanche, les difficultés à communiquer (1,2%), à prendre soin de soi-même (1,6%), à entendre (1,6%) et à se souvenir (1,7%), regroupent les plus faibles prévalences de handicap, indépendamment du niveau de vie du ménage.

Tableau XI-25 : Prévalence (%) du handicap par statut socioéconomique du ménage selon les types de handicap

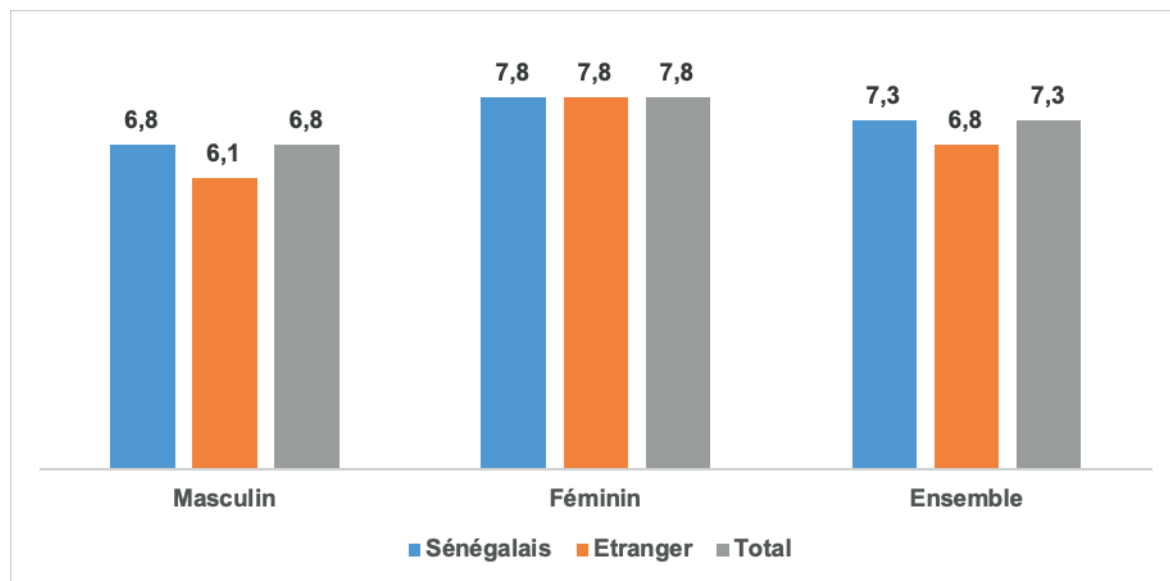
Statut socioéconomique du ménage	Types d'handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Très faible	3,7	2,1	4,3	2,1	2,1	1,6	7,6
faible	3,5	1,9	4,1	1,9	1,9	1,5	7,2
Moyen	3,4	1,5	3,7	1,6	1,5	1,2	6,8
Elevé	3,6	1,3	3,3	1,3	1,2	1,0	6,6
Très élevé	5,5	1,2	3,0	1,2	1,1	0,9	8,3
Total	3,9	1,6	3,7	1,7	1,6	1,2	7,3

ANSD. RGPH-5, 2023

XI.5. PREVALENCE DU HANDICAP SELON LA NATIONALITE

L'analyse du handicap selon la nationalité prouve que les sénégalais (7,3%) sont légèrement plus touchés que les étrangers (6,8%) qui résident au Sénégal. Les prévalences du handicap selon la nationalité varient en fonction du sexe. En effet, quelle que soit la nationalité, le handicap touche plus les femmes comparées aux hommes. Par ailleurs, la prévalence du handicap est plus élevée chez les sénégalais, notamment pour les hommes avec 6,8% et 7,8% pour les femmes, contre 6,1% pour les hommes et 7,8% pour les femmes, chez les étrangers.

Graphique XI-7 : Prévalence du handicap par sexe selon la nationalité



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

CONCLUSION

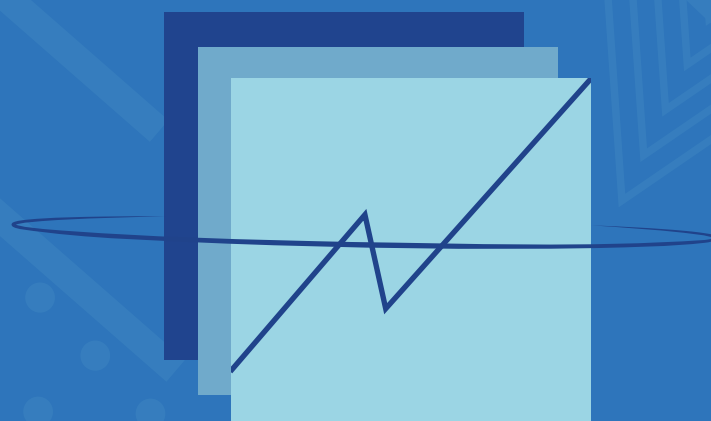
Au Sénégal, la prévalence du handicap est de 7,3% en 2023, ce qui signifie que 73 sénégalais sur 1 000 souffrent d'un handicap quelconque. Les individus de sexe féminin sont les plus touchés avec 87 hommes pour 100 femmes en situation de handicap.

Par ailleurs, les types de handicap les plus répandues concernent les difficultés à voir (3,9%) et à marcher (3,7%). Sur le plan régional, ce sont les régions de Ziguinchor (9,8%) et Saint-Louis (9,7%) qui enregistrent les prévalences de handicap les plus élevées.

L'analyse des deux (2) types de handicap susmentionnés selon certaines caractéristiques sociodémographiques des personnes vivant avec un handicap, montre que les prévalences sont plus élevées chez les veufs/veuves, les séparés et les personnes vivant dans des ménages isolés.

De plus, il ressort de l'analyse du type de handicap que quelle que la caractéristique socio-économique considérée les problèmes de vision et de mobilité constituent les types de handicap les plus fréquents.

Ainsi, les informations issues du recensement appellent donc à marquer une attention toute particulière dans la prise en charge des personnes vivant avec un handicap, notamment pour les questions relatives à l'éducation, à l'alphabétisation, à la formation et à l'emploi.



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15